

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	8
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU (**arrivée à 20h27**), Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19h14**), Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h21**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (**arrivée à 18h32**), **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

OBJET : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE MODIFICATION D'ARRÊTÉ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE GYPSE

Le Conseil Municipal,

Considérant l'arrêté Interpréfectoral n°2022-2863 du 13 octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410) (fosse d'Aiguisy – fort de Vaujours) du lundi 14 novembre 2022 (9h00) au vendredi 23 décembre (17h00) ;

Considérant que la demande d'autorisation environnementale, présentée au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'Environnement, s'accompagne de quatre demandes connexes nécessaires aux activités de la future carrière avec notamment un défrichage important, et une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats pour 7 espèces de chiroptères, 23 espèces d'oiseaux et 2 espèces de mammifères terrestres ;

Vu que Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête ;

Vu que la commune de Villeparisis est intégrée dans le périmètre de l'enquête publique de l'arrêté Interpréfectoral ;

Considérant l'avis délibéré n°APJIF-2022-051 de la MRAe – Mission Régionale d'Autorité environnementale – en date du 13/07/2022 avec un nombre important de recommandations ;

Vu Les réponses de la société PLACOPLATRE par rapport aux observations et recommandations faites par la MRAe ;

Vu les observations et les questionnements de la commune de Villeparisis, portant sur

- La densité et l'importance des documents à lire et comprendre en un temps court par rapport à l'enjeu et la dimension du projet,
- La compréhension de certains éléments : absence de cartes, erreurs matérielles sur des cartes, documents notifiés dans le format papier de l'enquête publique mais seulement disponibles en format numérique,
- Les flux hydrauliques de surface et leurs dynamiques sur un territoire plus vaste que le simple périmètre du projet de carrière : leurs volumes, leurs évolutions (notamment liées au changement climatique) et leurs directions notamment vers le nord et Villeparisis,
- Le plan de surveillance des émissions de poussières et l'impact sur Villeparisis (avec des habitations à moins de 600m du site) en lien avec les vents dominants,
- Le suivi écologique du site après son réaménagement,
- L'actualisation des données par rapport à la réalité du site et ses abords.

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DELIBERE

Article 1er

EMET un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentée par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410)

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote :

Madame Laurence GROSSI et Monsieur Rachid BENYAHIA (groupe majoritaire)

Monsieur Hassan FERE (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

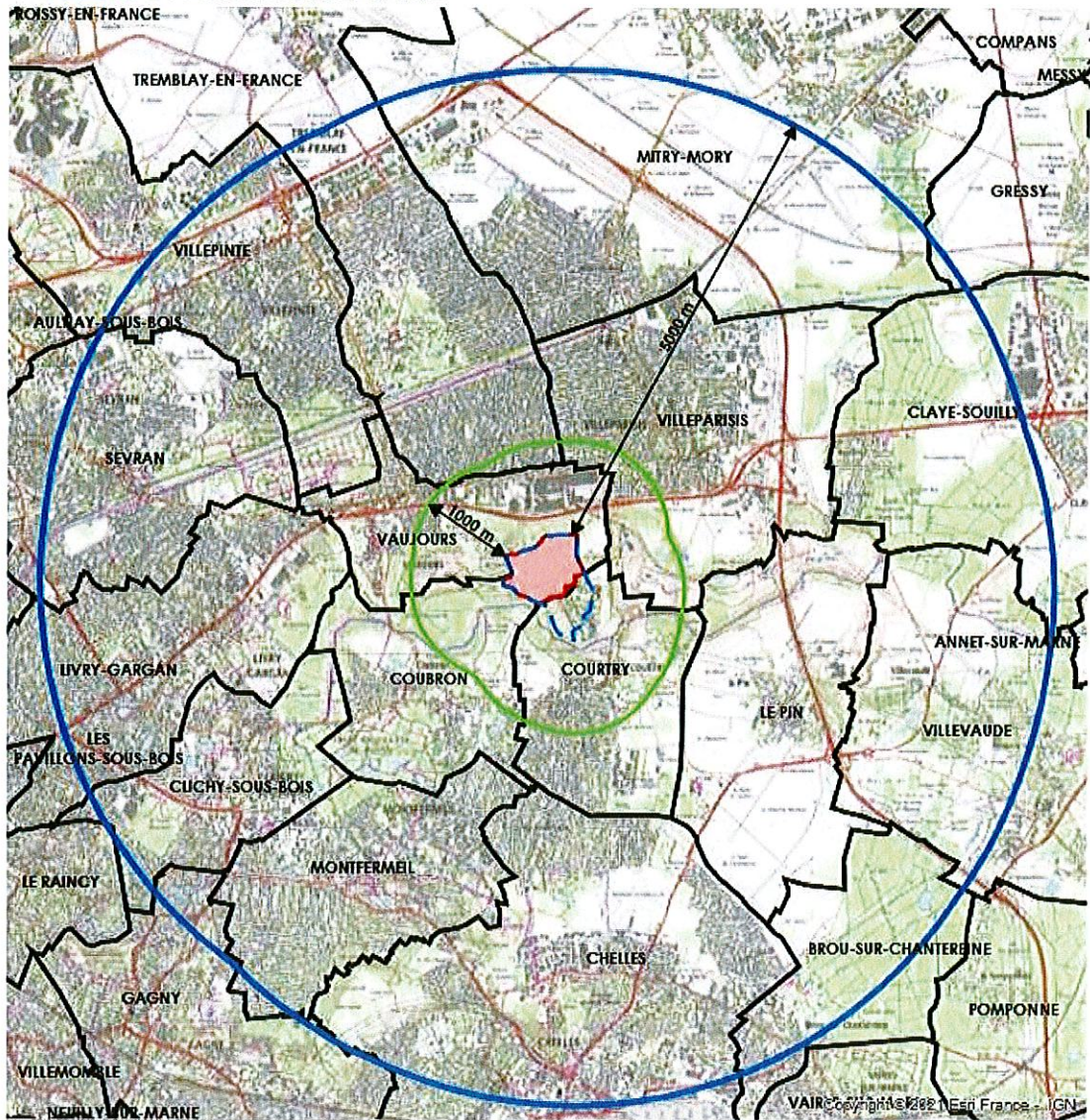
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

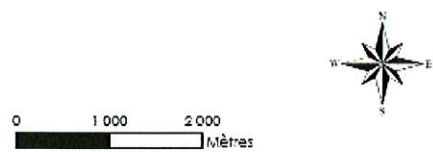
Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance



FIGURE 2 : PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE



- ↔ cotation_perimetres
- Périmètre immédiat (demande ICPE)
- Périmètre d'étude
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



Localisation du projet et du périmètre d'étude
 Extrait de Etude d'impact – volet paysager issu de l'enquête publique

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20221219-22_07349-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2022 5
 Date de réception préfecture : 19/12/2022